



## **Compte-rendu des ateliers :**

### **Journée d'étude de la Conférence des évêques suisses (CES) consacrée au synode sur la famille 2015**

(31 août 2015, Berne)

#### **Ce qui s'est passé jusqu'à maintenant :**

La relation de l'Église catholique aux réalités sociétales du couple et de la famille se situe de plus en plus dans un champ de tension. Les enjeux centraux, pour l'Église, relatifs aux questions de couple, de sexualité et des différentes formes de famille deviennent de plus en plus perceptibles. L'Église doit adresser sa prédication et sa pastorale à un monde qui connaît un processus de transformation rapide. Le risque de perdre le contact avec ce dernier est donc bien réel.

C'est pour cette raison que les derniers papes ont régulièrement appelé à une réflexion sur la doctrine ecclésiale relative au mariage et à la famille. Le pape François a initié pour sa part en 2013 un processus synodal qui a débouché sur un synode extraordinaire des évêques en 2014 et sur un synode ordinaire en 2015. Du fait de leur thématique, on appelle ces synodes « synodes sur la famille ». Le désir du pape d'associer les croyants du monde entier au processus, de prendre connaissance de leurs expériences et d'écouter leurs témoignages constitue un phénomène nouveau.

En Suisse, la participation des croyants a rencontré un écho important. Plus de 25 000 personnes ont participé, à fin 2013, à une enquête d'opinion sur des thèmes en lien avec la pastorale des couples, du mariage et de la famille. L'année suivante, plus de 6 000 catholiques de Suisse ont participé à ce qu'on appelle des dialogues synodaux, qui permirent d'approfondir certaines questions en lien avec la thématique. Deux rapports de la Conférence des évêques suisses ont résulté de ces processus de consultation, rapports intégrés aux travaux de préparation du synode à Rome. Les rapports montrent, d'une part, l'importance cruciale des questions familiales et relationnelles pour les croyants et un engagement important pour les questions de pastorale familiale. Les attentes envers l'Église sont élevées. Les rapports montrent d'autre part que les réponses que l'Église donne officiellement à ces questions sont de moins en moins bien comprises, eu égard aux enjeux qui se posent dans les domaines du couple, du mariage et de la famille, qu'elles suscitent la désapprobation des croyants eux-mêmes et, d'autre part, qu'elles bloquent une approche constructive des réalités de la vie d'aujourd'hui, plutôt qu'elles ne la rendent possible.

#### **Les enjeux :**

Pour l'Église catholique, l'enjeu central est d'accompagner de manière constructive, à l'aide de la foi, la sphère où se vivent les relations de couple, de famille et le mariage. Les questions sans réponses et celles qui font problème touchent à l'intimité de chaque personne, de manière immédiate et existentielle. L'Église catholique ne peut pas se fermer à cet enjeu pastoral.

Les enquêtes en lien avec le processus synodal montrent pourtant que l'Église parvient de moins en moins à être perçue comme une source d'inspiration et comme une accompagnatrice crédibles. Les axes théologiques de la doctrine de l'Église sont de moins en moins bien compris et les exigences ecclésiales sur la façon de vivre en couple et en famille rencontrent de plus en plus souvent incompréhension et opposition. La ligne, sur laquelle le dialogue avec les hommes et les femmes d'aujourd'hui est possible, devient de plus en plus fragile et menacée à tout moment de se briser.

L'Église doit donc concevoir un nouveau champ théologique dans lequel elle puisse retrouver sa capacité de parole et d'action dans les domaines de la famille, du couple et du mariage. Il s'agit de redécouvrir le

potentiel de la foi chrétienne et de l'exploiter dans la pastorale. Les adaptations de surface et les compromis pastoraux font aussi peu l'affaire, à moyen et à long termes, que le repli sur un petit « noyau d'ouailles ».

Dans ce contexte, l'objectif de la journée d'étude organisée par la Conférence des évêques suisses (CES) a été de mettre à l'épreuve des motifs de réflexion et d'argumentation théologiques qui puissent rendre possible une attitude et des réponses crédibles, aujourd'hui, de la part de l'Eglise catholique.

### **La journée d'étude :**

Les évêques ont consacré la première journée de leur assemblée plénière (31 août – 2 septembre 2015) au synode sur la famille. Des conceptions théologiques, qui puissent ouvrir de nouvelles perspectives dans une problématique engluée ont fait l'objet de débats au sein de onze ateliers, avec des professeurs de la haute-école de théologie de Coire, des facultés de théologie de Lucerne et de Fribourg, des spécialistes de pastorale familiale dans les diocèses et les cantons de toute la Suisse, la Commission pastorale de la CES et les collaborateurs du secrétariat de la CES.

### **Tentatives de réponse :**

Les tentatives de réponse formulées ci-après constituent un bref recueil de motifs d'argumentation qui firent l'objet, lors de la journée d'étude, d'une discussion riche de perspectives mais, parfois aussi, polémique. Aucune décision sur la justesse ou sur l'utilisation des motifs théologiques d'argumentation ne fut prise durant cette journée ; il s'agissait au contraire de sonder d'éventuels arguments théologiques pour dégager de nouvelles pistes doctrinales et pastorales.

#### **1. Une redécouverte théologique de la « famille »**

Même si la famille constitue la thématique centrale des synodes de 2014 et de 2015, la plupart des questions controversées concernent presque toutes le sacrement du mariage dans la conception de l'Eglise catholique. La famille semble donc souvent n'être que la conséquence, le produit dérivé ou l'objectif d'une union maritale. Dès qu'un couple ne correspond pas à l'idéal défendu par l'Eglise, cette dernière a souvent une vision de cette famille-là comme étant déficiente. Le sens que la famille trouve, les qualités des personnes concernées, par exemple la solidarité entre elles, le soutien aux membres les plus faibles de la famille, des enfants et des personnes âgées, la contribution éducative, parmi d'autres, ne sont peu ou pas reconnus par l'Eglise, ni sous l'angle doctrinal, ni sous l'angle pastoral. Les enfants sont, en dernier recours, ceux qui souffrent de cette non-reconnaissance théologique, quand ils sentent, lors de manifestations ecclésiales, que la forme d'union ou de vie de leurs parents fait l'objet d'une discrimination de la part de l'Eglise.

Un regard porteur de reconnaissance théologique sur la famille, qui vaille aussi dans la diversité des situations familiales, peut permettre à l'Eglise de rencontrer ces familles dans état d'un esprit positif, de reconnaître tous les aspects positifs en elles comme un signe de proximité à Dieu et de s'en réjouir.

#### **2. Une pensée qui se développe à partir de l'individu et de son appel de vie, tel qu'il l'a reçu de Dieu**

La foi chrétienne procède de la relation manifeste de Dieu à chaque être humain. Le baptême est l'expression de cette relation à Dieu qui se réalise dans l'histoire d'une vocation et d'une relation unique inscrite dans la biographie de chaque homme et de chaque femme. La foi chrétienne protège l'être humain contre une prise en otage par autrui ou par des normes et des idéaux externes. Certes, la foi ouvre aussi des chemins de vie en communauté, en relations, en couple et en famille. La contraction d'un mariage ne rehausse

cependant pas la signification et la valeur propres de la biographie d'un individu. L'Eglise ne saurait répondre aux tensions qui peuvent survenir entre un projet de vie personnel et la promesse du mariage en rappelant uniquement le caractère normatif de l'idéal, l'exigence d'indissolubilité du mariage ; bien plus, elle doit prendre en considération également l'histoire et les perspectives de vie des personnes concernées. Si élevés que puissent être l'idée de mariage et de famille et leur besoin de protection, leur signification ne saurait devenir l'absolu au point que la reconnaissance par l'Eglise de chaque individu et de sa biographie – ainsi que l'histoire de son appel et de sa foi – ne puisse être prise en compte.

### 3. Les histoires de vie : les lire, les accompagner et les poursuivre comme des histoires saintes

La Bible ne donne pas de réponses directes aux questions actuelles relatives au couple, au mariage et à la famille. Le témoignage, les récits et les règles bibliques pour la vie en commun divergent. Ils sont contradictoires et partent de réalités et de contextes familiaux souvent étrangers aux nôtres. Dans le même temps, la Bible permet de montrer que l'histoire de Dieu avec les hommes s'est souvent déroulée malgré les idéaux familiaux alors en vigueur. L'arbre généalogique de Jésus lui-même nous renseigne à ce sujet. Une lecture ecclésiale de la Bible ne doit pourtant pas fermer les yeux sur les récits compliqués et souvent difficilement compréhensibles de la Bible ; elle devra au contraire à chaque fois redécouvrir la signification des textes reçus dans le contexte respectif de leur époque et de leur société. L'expérience centrale de foi, dans la Bible, est bien celle de la découverte de perspectives libératrices dans l'histoire de Dieu avec les hommes, en tout temps. Seule la foi en le don essentiellement salvifique de Dieu à l'humanité permet aujourd'hui de trouver dans les témoignages bibliques des réponses aux questions actuelles, réponses qui n'avaient jusqu'à aujourd'hui jamais été discernées.

### 4. L'observation du caractère graduel de la pastorale et des normes

L'expression « caractère graduel de la pastorale » implique une attitude d'appréciation de la part de l'Eglise, des personnes dans leurs contextes de vie, personnes qui certes n'atteignent pas l'idéal de l'Eglise, mais qui poursuivent un chemin de développement et de croissance. Les efforts qu'elles accomplissent et la peine qu'elles se donnent sont justement appréciés et reçoivent un écho favorable, écho qui résonne dans l'Eglise et dans la pratique pastorale. Ce principe pastoral a toutefois une portée restant limitée, parce que le caractère graduel demeure en dernier ressort inséparable d'un idéal, dont l'exigence de validité n'est elle-même pas remise en question. Il est donc indispensable d'interroger aussi la validité des idéaux eux-mêmes. Ces derniers doivent être régulièrement soumis à une vérification à l'aune de l'évolution du contexte culturel ou en prenant en considération le niveau de connaissances scientifiques croissant. Le principe de pastorale graduelle est un bon outil pour accompagner les hommes et les femmes sur leur chemin, mais il doit être complété par une réelle compréhension de la nécessité de faire évoluer les normes et les idéaux eux-mêmes. En effet, leurs formes respectives sont toujours liées à une époque et à une culture. Cette manière de voir permet alors à l'Eglise de développer aussi des formes de reconnaissance et d'appréciation pour des relations de couple qui ne peuvent pas correspondre à un idéal hérité d'un autre temps, les divorcés remariés ou les couples de même sexe, par exemple.

### 5. Le salut de tout être humain, à considérer comme critère suprême pour la doctrine et le droit

L'Eglise orthodoxe connaît une forme d'application de l'ordre juridique ecclésial qui s'oriente en fonction du critère de salut pour les êtres humains. Cela permet de comprendre la pratique de l'Eglise orthodoxe qui, d'une part, s'en tient au principe de l'indissolubilité du mariage, mais qui, d'autre part, crée aussi un espace de possibilité pour une reconnaissance religieuse d'un second mariage, après l'échec du premier. L'Eglise catholique n'a jamais condamné cette pratique de la tradition orthodoxe. Dans la tradition de l'Eglise catholique romaine, la notion d'epikiè recouvre une conception qui ne met certes pas en question la validité d'un droit général, mais qui présente un droit d'exception au vu de situations auxquelles le droit général n'est pas en mesure de correspondre totalement. En ayant un cas individuel précis en toile de fond,

cela peut donc être le droit de faire une exception dans l'application du droit général. Il faudrait pouvoir recourir légalement au principe de l'épikè dans le contexte du divorce et du remariage, en assumant une responsabilité pastorale envers les personnes directement concernées, dans leurs situations respectives. Dans de tels cas, il ne saurait donc plus être question de seule miséricorde, mais de l'application d'un principe juridique que l'Eglise catholique-romaine connaît de longue date et qu'elle prend déjà en compte dans de nombreuses situations, parce que le salut des hommes représente le critère suprême de l'application du droit ecclésial.

#### 6. La reconnaissance de la valeur des divers charismes de vie et de vie en commun

L'histoire de l'Eglise a toujours connu et reconnu différentes manières de mener sa vie. Le Nouveau Testament, par exemple, parle déjà tant du charisme du mariage que de celui du célibat. Le discours en termes de charismes souligne que ces formes de vie sont perçues comme des dons, comme des cadeaux de Dieu aux personnes concernées. La diversité de ces dons doit être honorée théologiquement. Ils sont l'expression des différentes formes de vocation des êtres humains. Cela implique, pour la pastorale de l'Eglise, de promouvoir des offres d'accompagnement différentes pour des personnes dans des contextes de vie différents. Le soutien de la préparation au mariage et l'accompagnement des conjoints mais aussi le soutien de celles et ceux qui tentent de vivre leurs charismes sans y parvenir toujours doivent devenir possibles dans le cadre de l'Eglise. L'Eglise devrait en effet être perçue, en cas d'échec également, comme un espace communautaire – et non pas comme un espace de séparation ou d'exclusion – quels que soient les différents parcours de vie, appels ou charismes.

#### **Professeures et professeurs intervenants :**

- Prof. Eva-Maria Faber, Coire
- Prof. Stephanie Klein, Lucerne
- Prof. Adrian Loretan, Lucerne
- Prof. Manfred Belok, Coire
- Prof. Philippe Lefebvre OP, Fribourg
- Prof. Daniel Bogner, Fribourg
- Prof. Franz Mali, Fribourg

## Recueil final – Perspectives et tâches pour la période suivant le synode :

- La journée d'étude de la CES constitue un bon modèle de travail sur des questions importantes en théologie et en pastorale. Il a été recommandé à plusieurs reprises de poursuivre sur cette voie pour les échanges entre les évêques, la théologie académique, les acteurs de terrain, les diocèses et les régions linguistiques et de miser plus souvent sur une telle approche.
- La pastorale de l'Eglise doit aussi s'adresser à des couples et à des familles qui ne correspondent pas aux normes ecclésiales. Ces couples et ces familles sont la majorité.
- Lorsque le synode aura terminé ses travaux et que le pape François aura indiqué la direction qu'il entend donner dans un document post-synodal, les Eglises devront très vraisemblablement proposer des solutions concrètes, dans leurs contextes culturels respectifs, aux questions soulevées.
- Il ne saurait être question de se débarrasser simplement du travail de mise en œuvre sur les collaboratrices et les collaborateurs de la pastorale. Un soutien pastoral, au plan national, est ici souhaitable. Des journées d'études, comme celle du 31 août 2015, pourraient constituer, à cet égard, une aide importante, d'autant plus que les voix des régions linguistiques et les divergences culturelles y trouvent autant d'écho que les enjeux et les positions partagés.
- A la suite du synode, les évêques suisses devraient viser à des recommandations pour la pastorale familiale, recommandations qu'il faudra élaborer dans un processus synodal pour la Suisse.
- Il serait important de préciser le statut des déclarations faites lors du synode des évêques. S'agit-il d'attitudes esquissées, de recommandations, d'alternatives possibles ? Le synode lui-même est un organe consultatif. Il faudrait s'en souvenir, pour pouvoir placer correctement les déclarations qui en sortent.
- La journée d'études a permis de dégager un certain consensus dans la disposition à élargir les points de vue théologiques en vigueur jusqu'à aujourd'hui. Au cas où le synode camperait sur les positions actuelles ou emprunterait une voie d'ouverture très étroite, il serait important que la CES développe une stratégie préventive de communication, qui contribuera à limiter l'impact d'une déception certaine et la polarisation au sein de l'Eglise.
- Les évêques sont invités à soutenir et à mieux promouvoir le travail de pastorale familiale. Les collaborateurs pastoraux au plan local ou au sein des services spécialisés ont besoin de la caution des évêques et de leurs supérieurs. Cela contribue à la crédibilité de l'Eglise.
- Les structures doivent permettre de rendre manifeste dans le grand public en Suisse que les Eglises ont une action positive et de montrer avec quel haut niveau de compétences l'Eglise opère. Les structures de pastorale familiale doivent être renforcées de manière à rendre enfin possible un échange au plan national.
- Il y aura des prises de parole et des commentaires en nombre dans le contexte du synode sur la famille. Les médias ont leur dynamique propre. L'Eglise doit ici donner des impulsions intelligibles et intelligentes par le biais d'un accompagnement du travail du synode et de la période qui suivra.
- Le service de communication de la CES lui aussi doit ici élaborer et mettre en œuvre un plan de communication.
- Le processus synodal actuellement en cours a déjà provoqué des changements. Le regard porté sur cette thématique s'est approfondi et le vocabulaire a évolué. Il semble nécessaire de rendre visibles les pas déjà accomplis. Le processus synodal en cours est à cet égard déjà un succès.

- L'Église aura de nombreuses tâches à accomplir après le synode. Il faudra en particulier trouver une piste pour rencontrer les personnes et les situations pour lesquelles la doctrine ne donne pas, ou ne donne pas encore, de réponse. Faut-il et peut-on prendre en considération toutes les situations individuelles concrètes ? Peut-on définir des attitudes fondamentales qui constitueraient le cadre pour la recherche de solutions individuelles ?
- L'accompagnement de couples mariés et de familles se trouvant « dans les normes ecclésiales » représente, lui aussi, de nombreux enjeux pastoraux. Leurs attentes et leurs besoins d'accompagnement ne doivent pas être oubliés au profit de l'attention accordée, par exemple, aux divorcés-remariés et aux couples de même sexe.
- Les compétences et les prestations des familles et des couples mariés doivent être honorées, au vu du défi que cela représente : où la proximité à Dieu est-elle depuis longtemps perceptible dans la vie des couples mariés et des familles ?
- Les tensions dans l'Église perdureront après le synode. Il faut ici trouver les moyens d'éviter que ces tensions ne mènent à la rupture.
- La théologie de la vocation, telle que l'a formulée le Concile, pourrait être utile lorsqu'il s'agira de poursuivre le travail de réflexion sur les questions de pastorale familiale.
- Les tensions que connaissent les collaboratrices et les collaborateurs pastoraux entre doctrine et accompagnement pastoral sur le terrain doivent être entendues et il faudra y travailler.
- Le processus commun d'écoute mutuelle ne saurait se terminer dès lors que le synode se termine. L'écoute devrait en principe « être la marque de fabrique » de la culture ecclésiale. Il faut ambitionner une culture de l'écoute, sans préjugés.

150904spi/pk/ab